



Centre Opérationnel de Sécurité

TÉLÉSURVEILLANCE

Des outils modernes au service d'une équipe performante

Maîtrise & Expérience



Leader Français Indépendant de la Sécurité

60.000 Abonnés gérés 24h/24 et 7j/7

Plus de 180 Partenaires Installateurs

30 Centralistes qualifiés

Plus de 20 ans d'expérience

Notre Métier c'est la SÉCURITÉ

Renseignements au

04.68.54.83.92



Simple entreprise locale de télésurveillance à ses débuts, la S.A.S. est aujourd'hui devenue leader français indépendant de la sécurité avec plus de 60.000 abonnés raccordés au centre de réception d'alarmes.

Le secret de sa réussite ? La proximité. Et pour encore mieux répondre aux besoins de ses abonnés, qui vont des professionnels aux particuliers, en passant par les collectivités, le groupe CDT compte à ce jour plus de 180 partenaires sur tout le territoire français, y compris en Corse et dans les DOM.

Avec plus de 20 ans d'expérience sur le territoire national, CDT Sécurité possède un effectif de 30 téléopérateurs qualifiés pouvant gérer la télésurveillance des biens, et ce 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sans interruption.

De la détection à l'intervention

La télésurveillance consiste à installer un système d'alarme relié à un centre de télésurveillance. Lorsque le système est en marche, le matériel de détection signale toute intrusion ou présence indésirable. Ces alertes sont aussitôt envoyées au centre opérationnel de sécurité par la centrale de transmission. Les opérateurs reçoivent, analysent et gèrent les informations envoyées. Ils mettent simultanément en place la procédure appropriée et font intervenir les personnes adaptées pour gérer l'incident (destinataires d'alerte, agent de sécurité, forces de l'ordre, pompiers...).

Détail de notre prestation

Le poste de contrôle de CDT Sécurité gère un panel d'abonnés très varié allant des particuliers aux professionnels, en passant par les collectivités et autres organismes ou institutions.

La prestation de télésurveillance inclut la totalité des services suivants :

- La gestion des alarmes intrusion et autoprotection ;
- La gestion des alarmes techniques (batterie basse, défaut secteur, etc.) ;
- La gestion des tests à la fréquence désirée ;
- La gestion des Marches / Arrêts (ouvertures / fermetures) ;
- La gestion de l'interphonie et de la vidéo (levée de doute) ;
- La gestion des alarmes agression ; code sous contrainte.

La levée de doute

C'est une étape obligatoire pour prévenir les Forces de l'Ordre (cf. article 16-1 de la Loi de 1983). Elle consiste en l'ensemble des vérifications qui permettent de présumer d'une intrusion dans le lieu protégé.

Avec CDT Sécurité, elle peut se faire grâce à la télé-interpellation, à la détection par l'image, aux contacts de proximité ou aux agents de sécurité.

› La télé-interpellation

Grâce à la télésurveillance, le centre d'écoute rentre en communication directe avec le lieu protégé en cas d'alarme. L'opérateur met immédiatement la maison sous écoute afin de détecter tous les bruits suspects. C'est une étape primordiale dans l'analyse de la situation. Le centre d'écoute peut ensuite dialoguer avec le lieu protégé.

Cela permet, selon le cas :

- D'intimider l'intrus en lui demandant de s'identifier et en l'alertant des procédures en cours.
- D'arrêter rapidement les procédures s'il s'agit d'une mauvaise manipulation.

› La détection par l'image

Grâce à la technologie numérique du détecteur image, une séquence vidéo est immédiatement transmise au centre de télésurveillance, l'opérateur analyse la séquence et peut, en cas d'intrusion confirmée, demander l'intervention des forces de l'ordre.

Groupe CDT Sécurité S.A.S.

Avenue de Rome – BP95132

66031 PERPIGNAN Cedex

Tél. 04.68.54.08.48 – Fax. 04.68.85.50.48

cdtsecurite@gmail.com

www.cdt-securite.com